

En mars, on se rassemble

Des rendez-vous incontournables !

Le mois de mars est chargé en rendez-vous pour les militant-es que nous sommes. D'abord, la journée internationale de luttes pour les droits des femmes du 8 mars... Partout, les collectifs féministes, associations, syndicats et partis, organiseront des rendez-vous pour marquer la nécessité d'agir constamment pour l'égalité des droits, non acquise encore aujourd'hui. Comme le montre l'analyse (voir pages suivantes) sur le nouvel accord sur la « sécurisation » du travail, il y a pourtant à faire pour briser les injustices quant à l'accès et la nature de l'emploi réservés aux femmes (précarité, temps partiel...).

En plus de cette journée du 8 mars, les militantes (et militants) des organisations CGT, FSU et Solidaires se retrouveront pour participer comme chaque mois de mars depuis 1998 aux « journées intersyndicales femmes » les 25 et 26 mars prochains.

Lieu de réflexion désormais incontournable alliant féminisme et syndicalisme, il s'agit de mettre en commun nos réflexions, nos expériences et difficultés en tant que femmes au travail. Comme toujours, des sujets « syndicaux » seront à l'ordre du jour en confrontant les analyses d'intervenantes extérieures à nos organisations et nous mêmes. Cette année nous aborderons deux points d'actualités. D'abord les impacts des politiques d'austérité en Europe avec des intervenantes d'Attac France, de la Marche Mondiale des femmes Portugal, et de l'université Panthéon d'Athènes. Et ensuite, la question des stéréotypes et des freins à l'égalité professionnelle en débattant avec la conseillère de la Ministre des droits des femmes à la lumière de nos expériences syndicales en la matière.

Deux autres demi-journées seront consacrées à des thèmes plus larges que le travail, avec des chercheuses qui travaillent sur le corps, les images de soi et les pu-



blicités sexistes, toujours marquées par le patriarcat. Enfin, nous terminerons ces journées par un sujet particulièrement d'actualité : les femmes face à l'extrême droite en Europe, avec un intervenant sociologue. Nous visionnerons un documentaire intitulé « Populisme au féminin » et débatterons avec les réalisateurs.

Nul doute que cette année encore, la participation de notre union syndicale sera importante. Elle est ouverte à toutes et tous, militant-es et adhérent-es souhaitant mieux prendre en charge dans le syndicalisme cette dimension de genre. Il faut passer par son syndicat pour s'inscrire.

La brochure réalisée par les organisatrices, faisant état de quelques-uns des sujets abordés lors de ces journées est toujours disponible. C'est l'occasion de croiser les regards de générations différentes : celui de militantes engagées depuis longtemps dans les combats féministes et celui de militantes plus jeunes à qui on a fait croire qu'il suffisait que l'égalité soit inscrite dans les lois pour que les inégalités disparaissent...

On vous y attend nombreux et nombreuses !

Accord égalité professionnelle dans la fonction publique

Des avancées à confirmer

Les négociations ont débuté en septembre 2012 avec le nouveau gouvernement, et un accord sera proposé à la signature en février 2013.

Les avancées portent sur les points suivants :

- ▶ une démarche intégrée et décloisonnée avec application du protocole aux trois fonctions publiques, aux titulaires et aux non titulaires et à tous les niveaux (jusqu'au niveau local).

- ▶ l'ensemble des négociations de la fonction publique devront spécifiquement intégrer les enjeux d'égalité professionnelle et des mesures pour y arriver.

- ▶ un rapport de situation comparée qui reprend clairement les indicateurs de celui qui existe déjà dans le privé. Il existera à deux niveaux : national et local.

- ▶ la prise en compte de l'homoparentalité (en parlant de congé de paternité et d'accueil), du congé paternité et d'accueil comme devenant un congé de droit, du sujet des retraites, de la question des violences (harcèlement et violences familiales détectées sur le lieu de travail).

D'autres mesures sont prévues, mais elles ne vont pas assez loin à notre avis. Ainsi, les écarts de salaires dans la fonction publique feront l'objet d'une étude qui sera rendue en 2014, et des campagnes de communication, luttes contre les stéréotypes et les discriminations et des guides sur les congés familiaux seront mis en place. De même, des dispositifs d'organisation du temps de travail pour une meilleure articulation vie

privée-vie professionnelle, des chartes de gestion du temps, et l'engagement d'une réflexion sur les congés de solidarité familiale, enfants malades, handicapés etc.

Autre mesure de l'accord : la représentation équilibrée femmes / hommes au sein des instances représentatives pour les syndicats. Il s'agit surtout d'un engagement des syndicats à poursuivre un effort en ce sens et d'une réflexion employeurs et syndicats notamment sur les heures de réunion...

La faiblesse de l'accord réside surtout dans le fait qu'il n'y a pas d'obligation de résultat (pas de sanctions quelles qu'elles soient), et que tout ceci risque de reposer uniquement sur l'impulsion que le gouvernement et l'Administration mettront à contraindre l'ensemble des ministères, et directions à mettre en œuvre l'accord. Pour autant, un calendrier est mis en annexe du projet d'accord, qui prévoit un rythme dans la mise en application.

On peut en conclusion dire que ce qui figure dans cet accord va dans le bon sens, avec quelques avancées notables, même si dans l'ensemble les mesures restent insuffisantes en l'état et que peu de mesures à effet immédiat sont incluses.

Et comme dans nombre d'autres négociations, tout ce qui « coûte » est absent ou renvoyé à d'autres négociations...

L'internationale

Solidarité avec Pinar Selek

Spécialiste de l'exclusion, chercheuse engagée (elle est sociologue), militante féministe et pacifiste, Pinar Selek s'est activement mobilisée pour la reconnaissance et les droits des personnes auprès desquelles elle enquête (les enfants des rues, les transgenres, les femmes, les Kurdes). Après maintes accusations toutes plus extravagantes les unes que les autres, une nouvelle audience de son procès se tenait à Istanbul le 24 janvier dernier. On attendait avec ce procès que cessent enfin 15 années de persécution... il n'en a rien été, bien au contraire !

Condamnée à la réclusion à perpétuité, assortie d'une peine de sûreté de 36 ans et un mandat d'arrêt international (Pinar Selek est réfugiée en France), la ques-



Rassemblement de soutien à Istanbul le 24 janvier

tion de renforcer notre solidarité est donc nécessaire et indispensable.

Pour plus d'information, consultez le site : www.pinarselek.fr

Accord interprofessionnel

L'accord « Compétitivité des entreprises et sécurisation de l'emploi » signé entre le MEDEF, la CFTD, la CFTC, et la CGC, oublie les femmes...

L'Union syndicale Solidaires, totalement opposée à cet accord, participera à toutes les mobilisations contre cet accord, et notamment le 5 mars prochain, veille de son passage en conseil des ministres qui validera la présentation du projet de loi qui sera discuté ensuite au parlement. Nous reprenons la tribune parue dans libération, de Pierre Khalfa (Fondation Copernic), Christiane Marty (Attac), Julie Muret (Osez le féminisme!) et Maya Surduts (Collectif national droits des femmes) et qui insiste sur l'aspect « non-genré » de cet accord...

« La ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, se félicite ⁽¹⁾ de l'« avancée décisive » qu'aurait constituée, sur la question du temps partiel, l'accord social du 11 janvier signé entre le patronat et des syndicats représentant une minorité de salarié-es. Avant de commenter ce point, une remarque préalable s'impose. Un accord est un tout et il est pour le moins curieux de se féliciter d'un point particulier sans se prononcer sur l'équilibre général du texte. Or, les «nouveaux droits pour les salarié-es » qui y sont contenus ont pour caractéristique d'être de portée limitée, comportent nombre de dérogations qui en bornent sévèrement l'application et de nombreuses dispositions qui en permettent le contournement. Par contre, les mesures en faveur des entreprises amoindrissent considérablement les droits des salarié-es et représentent une régression sociale de grande ampleur...

Ensuite, il est surprenant que la ministre des Droits des femmes s'en félicite alors que précisément le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes était absent des négociations sur l'accord, contrairement à la feuille de route issue de la Conférence sociale de juillet 2012 ! Ne pas avoir intégré cette question dans une négociation sur la sécurisation de l'emploi est navrant, dans la mesure où la précarité de l'emploi frappe particulièrement les femmes, de manière structurelle : elles sont prépondérantes dans le temps partiel ; leurs taux de chômage, taux de sous-emploi et taux de CDD sont toujours supérieurs à ceux

des hommes. Elles représentent 75 % des bas salaires. De tous ces aspects, l'accord n'intègre que - partiellement - le temps partiel. Il introduit une durée minimale d'activité fixée à 24 heures par semaine. Ce serait effectivement une avancée... si le texte ne prévoyait pas nombre de dérogations ! Citons, par exemple, celle qui concerne les salarié-es des particuliers employeurs, tout de même 1,6 million de personnes.

Or le problème avec le temps partiel concerne tout autant l'amplitude des journées (tôt le matin, tard le soir), morcelée par des coupures non rémunérées (ces pauses sont le plus souvent des temps morts car les temps de transport souvent longs ne permettent pas de rentrer au domicile), des horaires qui varient souvent avec des délais de prévenance courts, qui rendent difficile l'organisation de la vie quotidienne. De plus, le temps partiel est souvent imposé par les employeurs, à qui il est certes très profitable, mais il est très néfaste pour les salarié-es.

Rien n'a donc été prévu pour limiter toutes ces mauvaises pratiques. Et il y a pire : l'accord envisage la légalisation d'une pratique condamnée par les juges et l'inspection du travail : celle dite des « avenants temporaires », appelés ici « compléments d'heures », par laquelle certains employeurs, en particulier dans la propreté, la grande distribution ou les services à la personne, font conclure au salarié à temps partiel des avenants qui augmentent temporairement leur temps de travail avant de le ramener à la durée initiale du contrat ou à moins. Cette pratique vise à permettre l'adaptation permanente de la durée du travail du salarié aux aléas de l'activité de l'entreprise, à s'exempter du respect des limites fixées par la loi (heures complémentaires et durée légale) et/ou du paiement des heures complémentaires. Et elle a été clairement sanctionnée par la Cour de cassation, en particulier en 2010.

Alors oui, Najat Vallaud-Belkacem a raison de dire que le temps partiel est l'une des causes majeures des inégalités entre les femmes et les hommes. Mais elle a tort de se réjouir de cet accord qui ne s'en est pas préoccupé. Elle n'en fait qu'une lecture partielle et donc partielle. Cette attitude renvoie plus largement à celle du gouvernement qui, face à un accord aussi manifestement déséquilibré, a choisi de s'en faire le VRP afin de forcer sa majorité parlementaire à le voter. »

⁽¹⁾ « Libération » du 24 janvier.

Des chiffres

Les deux tiers du travail domestique sont effectués par les femmes

60 milliards d'heures de travail domestique ont été réalisées en France en 2010 (selon l'INSEE). Elles sont effectuées par les femmes dans près de deux tiers des cas. En moyenne, chaque semaine dans un couple avec enfant, le père effectue 33 heures de travail rémunéré et 18 heures de travail domestique, alors que la mère de famille effectue 20 heures de travail rémunéré et 34 heures de travail domestique. Malgré la présence massive des femmes sur le marché du travail, les mères consacrent encore 2/3 de leur temps de travail à des tâches domestiques, lesquelles sont en plus invisibles dans les indicateurs économiques. Ces chiffres montrent la persistance des inégalités entre femmes et hommes, sans diminution significative : en 25 ans, le temps de travail domestique des hommes n'a augmenté que de 6 minutes !

Ce « partage » des tâches repose sur des représentations inégalitaires des rôles respectifs des femmes et des hommes, c'est pourquoi la lutte contre les stéréotypes est largement nécessaire.

Les infos

Prochaines Commissions Nationales et locales

Solidaires :

le 22 mars à 14h dans les locaux de Solidaires national

Fédération Sud santé sociaux :

le 27 mars de 10h à 17h dans les locaux de la fédération

Solidaires Rhône :

11 mars à 18h30 dans les locaux de Solidaires Rhône

Solidaires Loiret :

25 février à 20h30 dans les locaux de Solidaires Loiret

Livre

UN SIÈCLE DE TRAVAIL DES FEMMES EN FRANCE (1901-2011)

de Margaret Maruani et Monique Meron (La Découverte, 232 p., 24 €).

Compter le nombre de femmes au travail dans la France du XX^e siècle et conter l'histoire de ces chiffres, telle est l'ambition de ce livre. Au prix d'une recherche de grande ampleur, les auteures ont rassemblé - pour la première fois - les statistiques du travail, de l'emploi et du chômage des femmes de 1901 à 2011, ces chiffres basiques que l'on peine à retrouver dans le labyrinthe des publications statistiques.

À rebours des idées reçues, cet ouvrage met en évidence le poids indiscutable de l'activité laborieuse féminine dans le fonctionnement économique, sa remarquable constance, en dépit des crises et des récessions, par-delà les périodes de guerre et d'après-guerre. Jamais moins du tiers - et désormais près de la



moitié - de la population active : telle est la part des femmes dans le monde professionnel au XX^e siècle en France. Telle est la portée de leur force de travail.

Au fil des recensements de la population, les auteures analysent les fluctuations de la division sexuelle du travail, des métiers d'antan aux professions d'aujourd'hui, et décryptent, d'un début de siècle à l'autre, les illusions d'optique statistique.

Un livre original et accessible, qui intéressera, au-delà des spécialistes, toutes celles et ceux qui sont attachés à comprendre comment se construisent les stéréotypes sur la place des femmes dans la société.

Bulletin édité par la commission femmes de Solidaires à destination de toutes celles et tous ceux qui luttent pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour nous écrire et envoyer vos infos : bulletinfemmes@solidaires.org